L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES. - 1000

Morrete.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques; et le décret du 18 mars 1924 déterminant tes conditions d'application de la dite loi; Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques

en date du 4 Décembre 1931;

Vu le consentement donné par M. le Ministre de la Marine représentant l'Etat, propriétaire.

Avrête : Article premier.

L'ancien hôtel de Cheusse à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure)

est dasse parmi les monuments historiques

272-484-J. 4036-30. [24365]

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classe.

Ant. 3.

Il sera notifie au Préfet du département de la Charente-Inférieure

el au Maire de la commune de Rochefortsur-Mer et à M. le Ministre de la Marine, représentant l'Etat, propriétaire,

seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son execution.

Fait à Paris, le 19 Janvier 1932

signe: M. PETSCHE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES .

MONUMENTS HISTORIQUES.

est

ARRÈTÉ.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER.
L'ancien hôtel de l'Intendance Maritime
A Rochefort S/Ner (Charente Inférieure)
appartenant à l'Etat (Ministère de la Marine)
inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. y compris la décoration intérieure et la porte d'entrée
ART. 2.
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune d e Rochefort s/Mer
et au Ministre de la Marine
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.
Paris, le JUIN 1928 Pour le Ministre et par délégation spéciale
Le Pirecteur Général des Beaux-Arts
/ ac

T. S. V. P.

signi Paul LEON

8 -154-1927 10